

POUR SE
PROTÉGER EN
CAS DE PERTE
D'AUTONOMIE !

Rente
Dépendance

ACTÉPARGNE²

RENTÉPARGNE

Le saviez-vous ?

- 1,2 million de personnes sont bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)⁽¹⁾
- Entre 2020 et 2040, le nombre d'octogénaires va fortement augmenter⁽¹⁾
- Plus d'un français sur deux se sent impuissant face à la dépendance d'un proche⁽²⁾
- 74% des français font confiance aux mutuelles pour répondre aux problèmes liés à l'autonomie⁽³⁾
- Le coût moyen de la dépendance s'élève à 1800 € par mois pour les personnes restant à leur domicile⁽⁴⁾

(1) Investir Magazine - Juin 2011

(2) 6^{ème} baromètre « Les Français et le grand âge » - Fédération Hospitalière de France et le « Mensuel des maisons de retraite »

(3) sondage LH2 commandé par la Mutualité Française - 2011

(4) chiffre 2009

Qu'est-ce qu'une rente certaine ?

La rente certaine est obligatoirement versée, pendant une période déterminée, au bénéficiaire lui-même ou, s'il vient à décéder au cours de cette période, aux personnes qu'il a désignées pour lui succéder.

Rente Dépendance Une solution qui mobilise votre épargne pour une aide au maintien de l'autonomie

Avec l'allongement de la durée de vie, le risque de perte d'autonomie est devenu un fait de société. Et lorsque survient la dépendance, préserver au mieux votre autonomie est un besoin essentiel, pour vous et vos proches.

Avec leur option Rente Dépendance, les contrats d'assurance-vie Actépargne2 et Rentépargne de La France Mutualiste vous proposent une solution pour aborder sereinement cette question.

En complément de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), versée par l'Etat, vous pourrez choisir de percevoir un revenu financier en relation avec l'épargne constituée sur votre contrat, qui contribuera au financement des aides ménagères ou médicalisées à domicile ou encore de soins particuliers en établissement spécialisé.



5 bonnes raisons de choisir Rente Dépendance :

- Une rente certaine accessible en cas de dépendance légère à lourde
- Une reconnaissance de la dépendance conforme aux critères d'évaluation des Pouvoirs Publics
- Une tarification avantageuse
- Une rente revalorisée annuellement au titre de la Participation aux Excédents
- Le paiement de la rente au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès sur la durée restante garantie

vostra solution Autonomie avec Rente Dépendance

Les Gir ... Pour déterminer vos droits à l'option Rente Dépendance, La France Mutualiste a adopté la nomenclature officielle de la Sécurité Sociale.

Ainsi, la dépendance des personnes âgées est hiérarchisée en six groupes appelés iso-ressources, ou GIR. En fonction de leur classement, elles obtiennent plus ou moins d'aides sociales (Allocation Personnalisée d'Autonomie - APA) :

• **groupe iso-ressources 1** : personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants

• **groupe iso-ressources 2** : personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante. Ce groupe s'adresse aussi aux personnes âgées dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités de se déplacer

• **groupe iso-ressources 3** : personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui ont besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'être aidées pour leur autonomie corporelle

• **groupe iso-ressources 4** : personnes âgées n'assumant pas seules leurs transferts mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillement. Ce groupe s'adresse également aux personnes âgées n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas ;

• **groupe iso-ressources 5** : personnes âgées ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage

• **groupe iso-ressources 6** : personnes âgées n'ayant pas perdu leur autonomie pour les actes essentiels de la vie courante.

Seuls les quatre premiers groupes ouvrent droit à l'APA. Les personnes âgées classées en GIR 5 et 6 peuvent néanmoins prétendre au versement des prestations d'aide ménagère servies par leur régime de retraite ou par l'aide sociale départementale.

Une définition claire de la dépendance

Vous devez être bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par l'Etat c'est-à-dire avoir au moins 60 ans et être reconnu dépendant en appartenant aux groupes 1 à 4 de la grille nationale AGGIR.

Tout changement d'état de la dépendance intervenant après la date de liquidation en rente n'a aucun effet sur le versement de la rente.

Une transmission de votre rente dans les meilleures conditions

La rente vous est obligatoirement versée, pendant une période déterminée selon un critère d'espérance moyenne de vie*. Si vous venez à décéder au cours de cette période, elle continuera à être versée aux bénéficiaire(s) que vous aurez librement désigné(s).

Une rente certaine

- Définie selon un critère d'espérance moyenne de vie*
- Calculée sur l'épargne disponible
- Imposée selon la fiscalité des rentes viagères à titre onéreux

	Abattement
60-69 ans	60%
70 ans et plus	70%

Aucuns frais dans la mise en place de l'option

Aucuns frais ne sont prélevés lors de la transformation de l'épargne en rente.

Quelques points de repère

De quelle épargne doit-on disposer pour percevoir 100 € de rente mensuelle ?

	Épargne nécessaire	Durée de la rente certaine
Homme de 75 ans	15 155 €	14 ans
Homme de 80 ans	11 143 €	10 ans
Femme de 75 ans	18 012 €	17 ans
Femme de 80 ans	13 179 €	12 ans

Ces données n'ont pas de caractère contractuel.

(*) selon les tables en vigueur au moment de la liquidation avec un minimum de durée de 3 ans.



Rente Dépendance

La France Mutualiste

Spécialiste de l'Épargne et de la Retraite depuis 1925, La France Mutualiste développe avec succès son activité en proposant à ses 215 000 adhérents une offre élargie de placements en assurance-vie, plusieurs fois récompensés par la presse financière spécialisée.

Ses délégations régionales lui permettent d'être proche de ses adhérents.

Avec son solide patrimoine et la gestion rigoureuse de ses actifs, La France Mutualiste vous propose aujourd'hui une épargne dynamique et solidaire, respectueuse des valeurs mutualistes.

Cachet Délégation



44, avenue de Villiers - 75854 Paris Cedex 17
Tél. 01 40 53 78 00
www.la-france-mutualiste.fr